



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 38671

Texte de la question

M Marc Reymann rappelle que le Gouvernement s'était engagé devant le congrès national du syndicat des secrétaires généraux des villes de France, en octobre 1987, à créer pour les secrétaires généraux de mairie une prime de responsabilité. Cette promesse résultait d'un courrier du Premier ministre adressé en octobre 1987 au ministre délégué chargé des collectivités locales, courrier au terme duquel cette prime de responsabilité serait instaurée en même temps que sortiraient les décrets sur les cadres d'emplois d'administrateurs et d'attachés territoriaux. Les décrets précités ont été publiés au Journal officiel du 31 décembre 1987 et aucune référence n'a plus été faite à ladite prime de responsabilité. D'après les informations obtenues, cette prime de responsabilité ne serait instaurée qu'après les élections présidentielles. Il demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, s'il compte respecter la promesse faite aux secrétaires généraux de mairie en créant la prime en cause avant les prochaines élections présidentielles.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38671

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1391